

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00211
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002497
Commission	-, Espaces publics (tranquillité, voirie, circulation, propreté) - Evénementiel		
Direction en charge	Cadre de vie		
Objet	Dénomination voies et espaces publics - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Notre société, de plus en plus marquée par la vitesse qui s'impose dans la vie de chacun, a besoin d'espaces publics gérés de manière à apaiser les tensions qu'elle génère. C'est ainsi que la Ville de Saint-Étienne préserve l'environnement et rafraîchit l'espace urbain des Stéphanois.

■ Motivation et opportunité

Les actes sont un fait parmi d'autres de rendre hommage à des personnalités ou de mettre en avant des spécificités locales. Lors de la création d'un nouvel espace public (parc, rue, jardin), la Ville entend participer à cet hommage.

■ Contenu

Sur proposition de la commission « Hommages Publics » du 11 mars 2024, il peut être retenu la dénomination portée au tableau suivant et qui concerne :

- Dénomination sur les quartiers de Saint-Etienne

Plaque	Tenant	Aboutissant	Nombre de plaques
Stade Gérard Farison	Stade de Janon (accessible depuis l'avenue du Pilat)		1
Total			1

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne.

■ Point financier

La dépense correspond à la seule fourniture de plaques de rues hors fixation et installation. La dépense est estimée à 40 € TTC la plaque, soit pour 1 plaque, un budget de 40 €.

TABLEAU Origine des fonds TTC (1)	DE		FINANCEMENT	
	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subvention ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	40,00€			
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	40,00 €	- €	- €	- €
Charge nette Ville		40,00 €		- €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la dénomination précitée,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS